



2016 - 2021

Politique de développement durable

Engagement de la coopérative

Afin de répondre aux besoins actuels et dans le respect des générations à venir, le développement durable prône la conciliation des préoccupations environnementales, sociales et économiques.

Une opinion publique de plus en plus sensible et des politiques gouvernementales de plus en plus volontaristes en la matière ont rendu ce concept incontournable dans la société québécoise.

Il l'est particulièrement dans le secteur forestier qui doit faire face à des enjeux tels que la pérennité de la ressource, la viabilité économique et les conditions de travail.

Ancrée dans sa communauté, la Coopérative SARGIM se sent depuis longtemps concernée par ces questions. Consciente du rôle qu'elle peut jouer à son niveau, notre coopérative a décidé de relever le défi et de cheminer volontairement en faveur du développement durable.

Par la présente politique, la Coopérative SARGIM s'engage à contribuer au développement durable et à le promouvoir en intégrant ses principes dans ses pratiques, et ce, dans une optique d'amélioration continue.

Cet engagement a été adopté à l'unanimité en Conseil d'Administration le 12 mars 2014.

Gouvernance

enjeux et objectifs

- **Engagement envers le développement durable :**
 - Inclure les principes du développement durable dans la culture organisationnelle et dans nos modes de prise de décisions.
 - S'assurer du respect et de la mise en œuvre du plan d'action en développement durable.
- **Communication avec les parties prenantes :**
 - Diffuser de façon transparente à l'interne les informations relatives à l'entreprise.
 - Communiquer à l'externe nos efforts et nos succès en développement durable.
 - S'impliquer pour une bonne collaboration avec les autres pépinières forestières (via la Fédération québécoise des coopératives forestières et l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec).
- **Stratégies, politiques et objectifs :**
 - Établir et rédiger formellement les stratégies, les politiques et les objectifs de l'entreprise.

Économique

enjeux et objectifs

- **Approvisionnement responsable :**
 - Favoriser des achats locaux respectant des critères sociaux et environnementaux.
- **Rentabilité et offre des produits et services :**
 - Vendre des plants destinés au grand public.
 - Offrir un service de compensation carbone par la plantation d'arbres.
 - Resserrer les couts de production.
- **Partage des bénéfices :**
 - Étudier la faisabilité d'une ristourne pour le personnel de l'entreprise.
- **Recherche et développement :**
 - Améliorer les techniques de production et rechercher de nouvelles et de meilleures façons de procéder.

Social

enjeux et objectifs

- **Sentiment d'appartenance des employés :**
 - Connaître l'opinion des employés vis-à-vis l'entreprise.
 - Augmenter l'implication et la participation des employés.
- **Formations et compétences du personnel :**
 - Développer et améliorer les compétences de nos employés.
- **Équité :**
 - Garantir l'équité de traitement de nos employés et formaliser nos pratiques.

Environnemental

enjeux et objectifs

- **Gestion des émissions de gaz à effet de serre :**
 - Réaliser un bilan carbone annuel.
 - Réduire la consommation de carburant.
- **Gestion des matières résiduelles :**
 - Mettre en valeur par le réemploi, la récupération et la valorisation un maximum de matières résiduelles.
 - Sensibiliser le personnel à la réduction à la source et à la récupération des matières résiduelles.
- **Gestion de l'eau :**
 - Réduire la consommation d'eau de l'entreprise.
- **Gestion de l'énergie :**
 - Réduire la consommation d'énergie de l'entreprise.
 - Utiliser des sources d'énergie renouvelable.
- **Impact environnemental local :**
 - Améliorer nos connaissances sur nos impacts environnementaux.

Modalités de mise en œuvre

La présente politique s'adresse à toute personne qui de près ou de loin est en relation avec la coopérative, autant au niveau de l'administration, du personnel terrain ou des parties prenantes externes.

Le conseil d'administration, la direction générale et le comité de développement durable ayant approuvé la politique, celle-ci débutera dès la saison de travail 2016. Toutes les sphères de l'organisation devront utiliser cette politique pour orienter leur prise de décision. Elle doit devenir partie intégrante du processus de pensée dans une perspective de développement durable. La politique de développement durable devra faire l'objet d'une mise à jour tous les 5 ans et le comité se réunira annuellement pour faire un bilan du plan d'action.

La direction est responsable de faire appliquer dans son intégralité la politique de développement durable. Le comité qui a travaillé à élaborer la politique aura la responsabilité de superviser les actions qui découlent du plan d'action.

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter :

Denis Bujold

Directeur général

418-392-6210

sargim@globetrotter.net



SARGIM
Pour des arbres cultivés ici!